

LE SITE ETOILE-CAPITAL.FR

Category: [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans les mondes virtuels ou les NFT (œuvres immatérielles numériques). Nous déconseillons tout investissement dans ce secteur peu ou pas contrôlé. Ce n'est pas le premier site frauduleux que nous trouvons. Les échecs de facebook ont sans doute calmé l'ardeur des escrocs. En effet, cela faisait un certain temps que nous n'avions pas trouvé de site frauduleux sur ce produit. Dans le supermarché de l'arnaque, ce n'est pas le produit le plus vendu au rayon

produits atypiques.

Le site etoile-capital.fr

Il a été créé le 29/12/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/etoile-capital.fr>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Nous n'avons pas encore identifié de numéro. Les consommateurs sont invités à utiliser whatsapp. Nous déconseillons l'utilisation de cet outil. Les numéros utilisés "normaux" ou en VOIP sont TOUJOURS intéressants !

Les faux noms

Le sites utilise :

- M. Lucas DONNE

Les produits

Il est proposé d'investir dans le metavers ou les NFT. Vous trouverez le contenu du mail envoyé qui permet de voir l'offre de ce site :

[Le-mail-du-site-etoile-capital.pdf](#)

Vous trouverez avec le lien ci-dessous une enquête sur un autre site frauduleux :

<https://adcfrance.fr/placements-atypiques/le-site-boursedesnft-com/>

Les informations juridiques

Il est évoqué la banque "crédit du nord". Celle-ci ne proposera JAMAIS ces produits. Par ailleurs, les escrocs ont raté l'actualité. En effet, cette banque appartient à la Société Générale qui va la faire disparaître !

<https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/91206/societe-generale-ce-qui-va-changer-pour-le-s-clients-credit-du-nord-en-2023>

Elle ne risque pas de se lancer dans ce "truc" !!!

RATE !!!

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

